

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE213

présenté par

M. Marsac, M. Amirshahi, M. Assouly, M. Bacquet, M. Philippe Baumel, M. Bui, M. Destot, Mme Guittet, Mme Imbert, M. Loncle, M. Said, M. Vauzelle, M. Rouquet et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 3

ARTICLE 3

Après le mot et le signe :

« *agricole*, »,

insérer le mot et le signe :

« *fiscale*, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La politique menée en matière de transparence des flux financiers et de lutte contre l'évasion fiscale a indéniablement une incidence dans le domaine du développement. Le présent amendement intègre

donc la politique fiscale à la liste des politiques publiques susceptibles d'avoir un impact dans le domaine du développement et de la solidarité internationale.